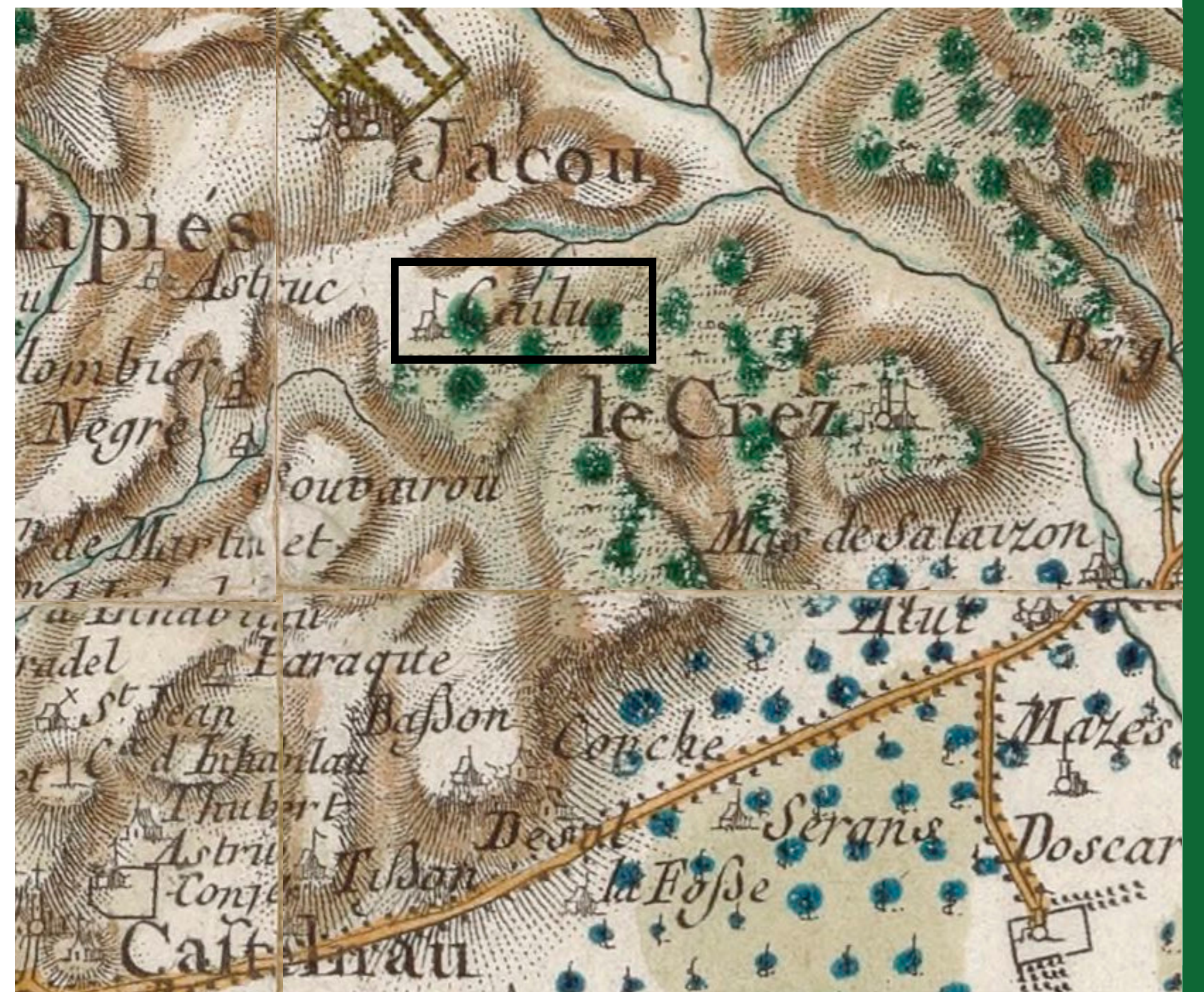


LE MAS DIT "DE CAYLUS"

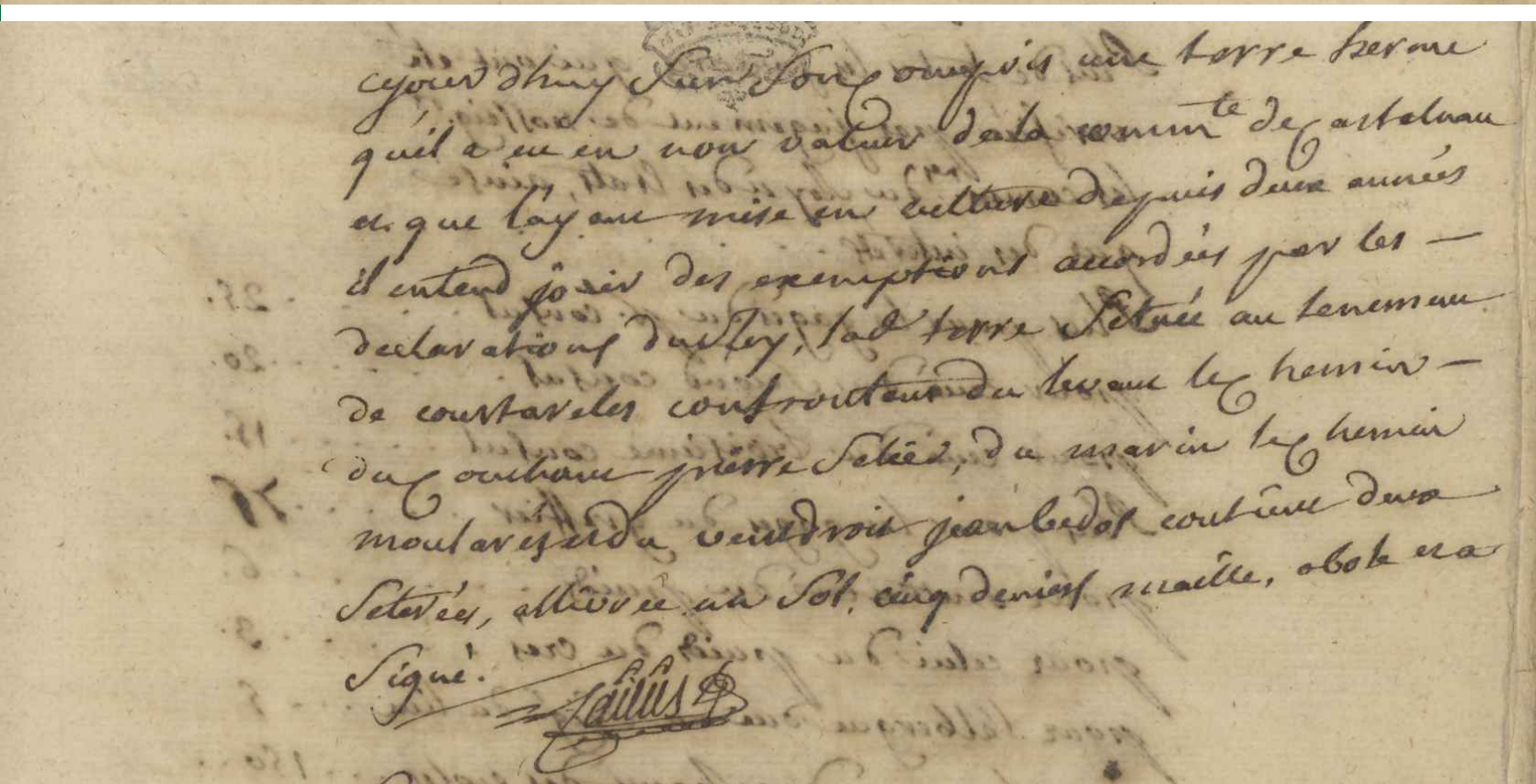
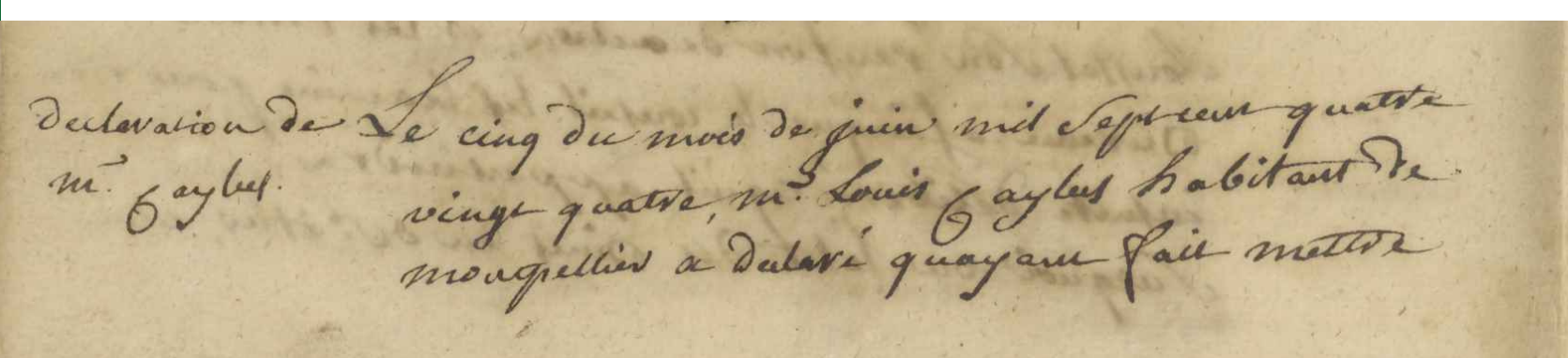


"Castelnau", 24 février 1832, Jean-Marie Amelin (1785-1858), Médiathèque Centrale Emile Zola - Montpellier Méditerranée Métropole, 1652RES - vol 4 - 168, détail.

Au cœur du vallon des Courtaelles se trouve un mas connu sous le nom de mas de Caylus et qui donne son nom au quartier. Ce nom est celui de Louis Caylus (noté parfois "Caillus" ou "Cailus"), habitant de Montpellier, décrit comme "bourgeois" dans le *Sommaire général des reconnaissances faites à M... le commandeur du grand et petit Saint-Jean... depuis 1747 jusqu'en 1751*, qui compte déjà en 1727 plusieurs parcelles en sa possession dans le vallon aux côtés de personnalités régionales prestigieuses à l'image de François de Bocaud, propriétaire du château de Bocaud à Jacou et président de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier ou encore d'Antoine Allut, riche négociant et marchand de laine montpelliérain, conseiller secrétaire du roi, propriétaire du moulin du Martinet en 1727. Au milieu du XVIII^e siècle, le mas appartient un temps à Jean Poujol, maître perruquier.



Carte générale de la France, feuille n°92, [Montpellier], [établie sous la direction de César-François Cassini de Thury], 1777-1778, détail, Bibliothèque nationale de France, GE FF-18595 (92). Dans l'encadré, "Cailus".



Déclaration de Louis Caylus, 5 juin 1784, Délibérations consulaires, 1766-1793, détail, document conservé aux Archives départementales de l'Hérault, sous la cote [57 EDT 12].

Le cinq du mois de juin mil sept cent quatre vingt quatre, M. Louis Caylus habitant de Montpellier a déclaré qu'ayan fait mettre ce jour d'huy sur son compois une terre herme [terrain inculte] qu'il a eu en non valeur de la comm[unauté] de Castelnau et que l'ayan mise en culture depuis deux années il entend jouir des exemptions accordées par les déclarations du Roy, lad[ite] terre située au teneman [tènement, propriétés contiguës] de Courtareles confrontant du levant [est] le chemin, du couchant [ouest] Pierre Selier, du marin [sud] le chemin Moulares et du ventdroit [nord] Jean Bedos, contient deux setérées, allivree un sol cinq deniers maille, obole et a signé.

Il passe ensuite aux mains de la famille Caylus comme l'indique la feuille n°92 de la *Carte générale de la France* établie par la famille Cassini (datée de 1777-1778) sur laquelle est inscrit le mot "Cailus" à son emplacement, aux côtés du pictogramme indiquant une "gentilhommière". Plus tard, en 1806, le plan géométrique de la commune de Castelnau le qualifie de "mas Ranson" et enfin, sur le cadastre napoléonien de 1826, il est indiqué "métairie de Pagézy". Ce nom est celui de Jacques Pagézy (1766-1863), père de David Jules Pagézy (maire de Montpellier de 1852 à 1869), négociant, également propriétaire du mas de Viviers à Jacou et du mas du Pont au Crès. Au début du XX^e siècle, le mas est de nouveau nommé "mas de Caylus", appellation qu'il garde encore aujourd'hui et qui s'étend au quartier qui l'entoure.